

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 31 janvier 2017, à 18h20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller et maire suppléant
- Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h20.

RÉSOLUTION 8984-01-2017
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le réservoir d'eau potable au Mont Blanc
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8985-01-2017
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE AU MONT BLANC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire construire un nouveau réservoir gravitaire d'eau potable au Mont-Blanc ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE MANDATER la firme Équipe Laurence inc, pour présenter et signer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (art. 32 de la L.Q.E.), au nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

DE S'ENGAGER à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce dans les soixante (60) jours suivant l'acceptation des travaux ;

D'AUTORISER la firme Équipe Laurence inc. à transmettre au ministère les plans tel que construit, et ce, dans les soixante jours de la fin des travaux ;

DE CONFIRMER que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents exigés par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et à faire toute chose nécessaire pour le développement du dossier ;

AUTORISER le paiement de la somme de 654 \$ pour la demande de certificat d'autorisation à l'ordre du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8986-01-2017 **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 18h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier